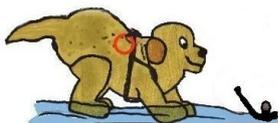


CUNSE



www.cunse.fr

Secrétariat : 02 40 79 19 82



SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE

POUR L'AMÉLIORATION DES RACES DE CHIENS DE FRANCE

Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture
155, avenue Jean-Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS CEDEX
Téléphone (0) 1 49 37 54 00

COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE de SAUVETAGE à L'EAU

PROCES VERBAL DE LA REUNION des JUGES DE LA COMMISSION UTILISATION NATIONALE SAUVETAGE A L'EAU

Procès verbal de la réunion du 5 février 2010 à Nantes

Etaient présents,

Pour la commission

Mrs Michel GAUVRIT, Christian KARCHER, Denis Le Berre, Frédéric MESPLES, Daniel PINCON

Pour les Juges

Mme Marie Claude CRESSON TAHON,

Mrs Christophe DELORME, Daniel FROUIN, Stéphane LINQUE, Bernard POUVESLES, Alain ROLLAND,
Eloi SAMBRON

Absente excusée: Mme Claire DETENDEUR

Absent : Mr Eric PRUNIER

Le président souhaite la bienvenue aux Juges de la discipline et les remercie de leur présence,
L'ordre du jour étant le suivant :

- tour de table sur l'évolution de la discipline
- réflexion sur l'utilité de maintenir les épreuves de travail au sol lors du Championnat et de la Coupe.
- aménagement de l'exercice C au premier degré (apportable lancé du bateau)
- réflexion sur le blocage du chien dans le déroulement des exercices C4 et A4
- rappel du rôle du juge, droits et devoir
- questions diverses

Tour de table sur l'évolution de la discipline

La commission avait actée lors de sa dernière réunion (Cf. PV du 28 octobre 2010) que chaque chien aurait un temps de repos de 30 minutes après l'épreuve de natation. La validation du principe de repos est bien maintenue, mais le temps imparti est supprimé. Les Juges s'engagent à respecter un moment de détente à chaque chien.

Les élèves plongeurs pourront valider leur assessorat sur les 1er, 2ème, 3ème degrés, les sélectifs et au brevet mer. Après chaque assessorat le juge indiquera si le postulant peut officier dans ce degré. Plusieurs degrés peuvent être officialisés sur un même concours en dehors du Championnat de France et de la Coupe de France.

Les élèves plongeurs ne peuvent effectuer un assessorat qu'avec au préalable les accords du juge officiant et celui du club organisateur. La validation de l'assessorat est de la responsabilité du juge. Ce dernier transmettra un rapport écrit de la prestation à la CUNSE.

Réflexion sur l'utilité de maintenir les épreuves de travail au sol lors du Championnat et de la Coupe

Sujet très controversé qui a permis un véritable échange sur de l'intérêt ou non de maintenir cet exercice lors des grands rendez-vous de notre discipline. Partisans et opposants se sont livrés à un véritable échange. Deux avis bien tranchés, l'un estimant que le travail au sol pouvait inhiber l'esprit d'initiative que requiert le sauvetage à l'eau, l'autre assurant que le chien doit rester sous le contrôle de son maître. Les échanges très animés ont permis de mieux appréhender la position de chacun. Il en ressort que dès les épreuves de 2012, il sera mentionné au règlement la suppression des positions à distance dans toutes les épreuves auxquelles elles figuraient.

Aménagement de l'exercice C au premier degré (apportable lancé du bateau)

Il a été proposé qu'au 1er degré, l'apportable lancé du bateau soit remplacé par un plongeur animé. A l'unanimité, cette proposition a été refusée. Ce degré de découverte de la discipline doit être maintenu en l'état. Il permet au plus grand nombre de venir découvrir notre discipline sans être rebuté par un exercice qui se situe plus tôt au niveau du début du travail propre dit.

Réflexion sur le blocage du chien dans le déroulement des exercices C4 et A4

Le constat du déroulement de cet exercice a bien mis en évidence le blocage d'un chien motivé qui ne le laisse pas exprimer son esprit d'initiative. Il est donc acté que pour ces épreuves, à compter de 2012, le déroulement de l'exercice se fera comme décrit ci-dessous et amendé au règlement.

Description du C4 ou A4 : Apport d'une bouée de sauvetage (départ canot, rapport au canot).

Le chien et le conducteur embarquent sur un canot, un plongeur sur un autre canot. Les deux canots s'éloignent d'au moins 50m du rivage et à une distance de 50 m l'un de l'autre. Le plongeur tombe à l'eau et simule l'effolement mais ne doit pas appeler le chien par son nom, le canot d'où il est tombé s'éloigne. Le conducteur lance une bouée de sauvetage entre le canot et le "noyé". A l'initiative du chien ou au commandement de son conducteur le chien saute et nage jusqu'à la bouée, la prend dans la gueule et l'apporte au plongeur. Le plongeur se glisse dans la bouée et s'accroche au harnais. Le chien doit le ramener au bateau. Plongeur et chien sont remontés à bord.

Rappel du rôle du juge, droits et devoir

Il est demandé aux juges, une certaine cohérence dans la mise en place des exercices. L'application du règlement doit être de mise sur nos concours.

Il est rappelé que les juges doivent être respectés et que tout manquement aux bonnes règles de conduite ou de courtoisie feront l'objet d'un rapport motivé transmis à la CUNSE qui statuera en premier lieu.

Questions diverses

Pilotes

Le travail des pilotes restent un élément incontournable dans la chaîne de la réussite d'un concours. Afin de favoriser et d'aider dans l'apprentissage ou l'amélioration de la conduite d'un pneumatique, il a été défini un certain nombre de points, qui nous l'espérons, favoriseront la pratique et susciteront quelques vocations. La première démarche se situe au niveau des clubs et bases d'entraînements par un apprentissage et une transmission des connaissances. Le permis bateau est très fortement conseillé même sur des embarcations ne résultant pas de la réglementation.

Le deuxième aspect sera un apport de connaissances des juges lors des concours où ils officieront.

Le troisième soutien sera proposé la veille du Championnat de France par des exercices pratiques, des échanges de technique de pilotage.

L'objectif est de répondre au mieux aux exigences de l'environnement qui nous réservent parfois bien des surprises, afin de favoriser la sécurité de tous et la réussite de nos chiens.

Il sera également mis à la disposition des pilotes, un document réalisé par Frédéric MESPLES et approuvé par les juges relatant les consignes et attentes pour le déroulement des épreuves de sauvetage à l'eau.

Les organisateurs devront fournir le nom d'un pilote lors de demande de concours

Distance pour les exercices

Il est acté à compter du 1 janvier 2012 que toutes les distances des exercices de sélectifs et coupe de France seront portées à 30 mètres et à 50 mètres pour le BM et le Championnat de France.

Championnat de France 2011

Il aura lieu à Penvins dans le Morbihan les 11&12 JUIN 2011 (Organisateur CFCTNL/Breizh Izel)

Juge exercices ; Christophe DELORME

Juge suivi ; Alain ROLLAND

Plongeurs ; Frédéric FRANC et Dominique DESCHAMPS

Isabelle BECHERELLE est la correspondante pour le CFCTNL

Championnat de France 2012

Il aura lieu à Quimiac en Pays de la Loire les 12&13 mai 2012 (Organisateur ATNLA)

Juge exercices ; Bernard POUVESLE

Juge suivi ; Eloi SAMBRON

Plongeurs : à désigner

Coupe de France 2011

Elle aura lieu le 11 SEPTEMBRE (Organisateur ATCSA)

Juge : Alain ROLLAND

Plongeurs : Gérard GABRIEL et Gilles KAPLER

Denis Le Berre sera le correspondant pour la CUNSE. A prévoir rapidement, budget prévisionnel

WORLD DOG SHOW :

Le Président Christian KARCHER rappelle que dans le cadre de l'exposition mondiale de 2011 à Villepinte les 7, 8, 9&10 juillet nous disposons d'un stand pour valoriser le sauvetage à l'eau. Chacun doit réfléchir : aux matériels nécessaires à la déco, l'information que nous allons diffuser, supports papiers, vidéo ainsi qu'à la tenue de ce stand sans oublier la permanence sur les 4 jours. Contact Denis Le Berre.

Le secrétaire

Michel GAUVRIT

Le Président

Christian KARCHER